



PREAVIS N° 21 / 2017

de la Municipalité au Conseil communal
relatif au remplacement du chauffage de la
maison des Vurziers et
à l'octroi du crédit y relatif

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Par ce préavis, la Municipalité vous propose le remplacement du chauffage de la maison des Vurziers.

Cette maison construite en 1770 a servi tour à tour de cabaret, d'école et de logement. Après quelques propriétaires, cette bâtisse est redevenue propriété de la commune en 1938. Il se trouve actuellement dans cette maison deux appartements.

Il y a 4 ans, l'installation de chauffage vétuste de la maison des Vurziers est tombée en panne. Une installation provisoire électrique a été mise en place en attendant que des travaux importants soient effectués dans le bâtiment.

Au début de cette année, le service de contrôle du ramoneur nous a intimé de faire les travaux nécessaires pour la mise en ordre de ce chauffage.

Pour assurer un confort minimum des locataires actuels, la Municipalité vous propose les travaux suivants.

2. PROJET

Installation de chauffage - Production de chaleur :

Démontage	CHF	1000.-
Appareils	CHF	5900.-
Conduites	CHF	500.-
Vannes, robinetteries	CHF	4500.-
Mise en service	CHF	1000.-
Cheminée	CHF	1100.-
Montage et transports	CHF	2700.-
Isolation	CHF	400.-
Divers	CHF	600.-
Sous-total	CHF	17700.-

Installation sanitaire :

Batterie d'eau et robinetteries	CHF	1200.-
Alimentation chauffe-eau	CHF	900.-
Eau chaude	CHF	1300.-

Gaz naturel	CHF	700.-
Eaux usées	CHF	400.-
Sous-total	CHF	4500.-
Divers et imprévus	CHF	2800.-
Total	CHF	25000.-

3. TRAVAUX A VENIR

Cette installation a été dimensionnée pour être optimale avec une réfection totale de l'isolation du bâtiment. Elle permettra d'assurer le confort des locataires actuels avec une utilisation maximale.

Après des études à entreprendre, il faudra certainement prévoir des travaux plus lourds de réfection pour l'ensemble de la maison.

4. CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 21/2017 de la Municipalité au Conseil communal relatif au remplacement du chauffage de la maison des Vurziers et à l'octroi du crédit y relatif
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement du chauffage de la maison des Vurziers
 2. D'accorder pour ce faire un crédit de CHF 25'000.-
 3. De financer ces travaux par la trésorerie courante
 4. D'amortir ces travaux sur une durée de 10 ans.

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 5 septembre 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
le Syndic la Secrétaire

Chr. Lanz

C. Pilloud

Délégué(s) de la Municipalité : Rémy Roulet

